

**Arrêté du Maire délégué de Le Mesnil-Germain,
réglementant le stationnement D47 b avenue Notre Dame- Le Mesnil-Germain**

Le Maire délégué de Le Mesnil-Germain,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.263 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions.

Vu les articles L2211-1 à L2213-6 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifiée,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

Vu la demande de l'entreprise TELECOM SERVICES SARL, en date du 16 avril 2025, domiciliée à MALEMARE 76 170, route de Saint Jean ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement D47b avenue Notre Dame, commune déléguée Le Mesnil-Germain 14140 Livarot-Pays d'Auge en raison de travaux sur le réseau de télécommunication, à compter du 28 avril 2025 et pour la durée des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit aux poids lourds et véhicules légers, D47b avenue Notre Dame, commune déléguée Le Mesnil-Germain, commune de Livarot-Pays d'Auge, à compter du 28 avril 2025 pour la durée des travaux.

Article 2 : Les dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise réalisant les travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux réglementations et lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le chef de Brigade de la Gendarmerie de Livarot-Pays d'Auge, à Monsieur le chef de la Police Municipale.

Fait à Livarot-Pays d'Auge, le 28/04/2025,
Mireille DROUET, Maire délégué.

